

DEPARTEMENT  
Accusé certifié exécutoire  
VAUCLUSE

Réception par le préfet : 10/10/2014

Publication : 10/10/2014

ARRONDISSEMENT  
APT  
Pour l'"autorité Compétente"  
Délégation  
14/013



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr Dominique Pierre Président  
**Syndic titulaire :** PONCET Norbert- CALVIERE Gérard – DEVINE Marc  
excusés PECOULT Jocelyn - PELISSIER Laurence  
**Syndic suppléant :** - OLIVIER Denis – LIENS Charles

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :**

Intégration de parcelles au périmètre

=====

**Le Président expose :** le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Robion.

Les parcelles à raccorder sur le réseau sous pression existant sont celles de Mr GOETHEL Patrice, n° 214 section AZ pour une surface de 1804 m2.

La surface totale intégrée étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (882 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

**Où l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle AE N°164 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

  
 Le Président  
 ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF  
 425, Chemin du Pérusier  
 Mr DOMINIQUE Pierre  
 84300 LES TAILLADES  


Pièce jointe :  
Accord écrit des propriétaires